



Dossier d'adhésion

2023







LA FRANCE ET LES PAYS-BAS UNE RELATION ECONOMIQUE FORTE

La France entretient une relation commerciale dense avec les Pays-Bas, portée par un contexte conjoncturel favorable.

Echanges commerciaux entre la France et les Pays-Bas: 38,6 Mds en 2020 et 42,8 Mds en 2019.

Les Pays-Bas sont le 8ème client (3,8% des exportations) de la France et leur 7ème fournisseur (4,6% des importations).

En 2020, les Pays-Bas figuraient au 2ème rang des pays d'accueil des IDE français en stock, avec 193,6 Mds€.

La France est le 3ème client (7,7% des exportations) des Pays-Bas et leur 6ème fournisseur (3,5% de leurs importations).

La présence néerlandaise en France

Environ 1 000 entreprises néerlandaises sont présentes sur notre territoire, elles emploient plus de 190 000 salariés (Eurostat)

Par exemple:



























La présence française aux Pays-Bas

Près de 843 filiales d'entreprises françaises emploient environ 137 000 personnes (Eurostat)

Par exemple:



























LA CHAMBRE EN CHIFFRES

1979DATE DE CRÉATION

± 200 ENTREPRISES MEMBRES

750 CONTACTS

± 20 ÉVÈNEMENTS PAR AN

1 RÉSEAU MONDIAL + 125 CCI + 35.700 ENTREPRISES ADHERENTES

LA CCI FRANCE PAYS-BAS

Sa mission est de favoriser les échanges commerciaux entre la France et les Pays-Bas en accompagnant les entreprises françaises ou néerlandaises dans toutes les étapes de leur développement, grâce à un service commercial, un service de recrutement et un service de GRH déléguée. Sans oublier son Club Affaires qui est là aussi pour renforcer les relations franco-néerlandaises au sein de la communauté d'affaires aux Pays-Bas.

Grâce à son équipe trilingue et binationale à vos côtés, faites de vos projets un succès!



8 bonnes raisons d'adhérer



1 – Développez votre réseau franco-néerlandais

La force de la Chambre réside dans son réseau de +200 entreprises membres représentées par de +950 contacts. Prenez part et profitez de ce large réseau franco-néerlandais de professionnels.

2 - Devenez membre d'un réseau mondial

La CCI France Pays-Bas fait partie d'un réseau mondial de Chambres de Commerce comptant plus de 120 CCI dans 93 pays. Grâce à l'annuaire des membres, trouvez et soyez trouvé par n'importe quel membre du réseau mondial.

3 – Augmentez la notoriété de votre entreprise

En devenant membre, vous bénéficierez d'une visibilité accrue par le biais de notre site internet, de nos réseaux sociaux et de notre Newsletter. Vous pouvez également organiser ou sponsoriser un évènement pour présenter votre entreprise. Ainsi, vous aurez l'occasion de montrer votre savoir-faire et activités à nos membres.

4 – Participez à des évènements variés

La Chambre organise une vingtaine d'évènements par an sous divers formats : cocktails, tables-rondes, dîners, séminaires, petits déjeuners ; soit autant de possibilités d'agrandir votre réseau et d'échanger avec nos membres.

5 – Développez votre activité et trouvez les bons partenaires

Le large réseau de la Chambre vous permet de rencontrer de potentiels clients et des partenaires commerciaux. Notre équipe est à votre service pour vous aiguiller dans le développement de votre entreprise.

6 – Bénéficiez d'une mise en contact avec de potentiels clients

En tant que plateforme essentielle du commerce franco-néerlandais, la Chambre reçoit de nombreuses demandes de la part de ses membres comme de sociétés externes. Si notre équipe ne possède pas cette expertise, elle redirigera ces demandes vers les spécialistes du domaine. C'est donc aussi pour vous l'occasion d'élargir votre portefeuille clients.

7 – Développez et partagez vos expériences et connaissances professionnelles

Les activités proposées par la Chambre offrent une plateforme idéale pour échanger vos points de vue et expériences avec d'autres membres. Elargissez vos connaissances au contact d'autres professionnels.

8 – Une équipe trilingue à votre service

Une adhésion vous permet de bénéficier de l'expertise, de la notoriété et du large réseau de la Chambre. Notre équipe biculturelle sera ravie de répondre à vos demandes et de vous aider dans le développement de votre réseau.

Membre Patronage	Membre Entreprise ≥ 10 employés	Membre PME < 10 employés	Membre ZZP
---------------------	---------------------------------------	-----------------------------	------------

ÉVÈNEMENTS

Invitation aux cocktails séminaires	$\sqrt{}$	1	$\sqrt{}$	V
Nombre d'invitations par évènement	Illimité	4	2	1
Table Ronde C level	\checkmark	Selon disponibilité		
Tables rondes à thème	\checkmark	$\sqrt{}$	\checkmark	
Pré Invitation pour les évènements avec nombre limité de places	\checkmark			
Invitation pour un Exclusive Event pour 2 personnes/entreprise	\checkmark			

VISIBILITÉ ET NOTORIÉTÉ DANS LE RÉSEAU FRANCO-NÉERLANDAIS

Accès à l'annuaire des membres	$\sqrt{}$	√		V
Nom de l'entreprise mentionné dans l'annuaire des membres	\checkmark	√	√	√
Présentation des nouveaux membres lors d'un cocktail	√	\checkmark	\checkmark	
**Article de présentation de votre entreprise : site internet rubrique « Nouveaux Membres » et réseaux sociaux	\checkmark	V	√	√
** Interview écrite ou orale (1 x an)	$\sqrt{}$	\checkmark	\checkmark	
** Vos actualités : site internet rubrique « Actualités »	1 x mois	1x trimestre	1x semestre	1x an
Membership CAPA Club Affaires Paris Amsterdam				

SERVICES PERSONNALISÉS

**Poste(s) de travail à votre disposition dans les bureaux de la CCI FR-NL (dans la limite d'un jour/mois)	$\sqrt{}$	V	√	V
Réduction sur les services de communication de la CCI FR-NL	20%	15%	10%	10%
COTISATION	€ 2.657	€ 1.159	€ 612	€387



Les catégories proposées dans le tableau d'adhésion ne correspondent pas à votre situation ? Ecrivez-nous à <u>cfci@cfci.nl</u> ou <u>n.abraini@cfci.nl</u>

- *Les avantages décrits sous la rubrique Evènements peuvent être sujet à variation en fonction des règles sanitaires en vigueur. La CCI France Pays-Bas ne pourrait être tenue responsable des restrictions liées à ces règles.
- ** Pour toute demande, contactez Noémie Abraini n.abraini@cfci.nl

COMITÉ DE PATRONAGE

La CCI France Pays-Bas a et maintient une relation privilégiée avec les sociétés françaises implantées aux Pays-Bas et les sociétés néerlandaises implantées en France. Elle se félicite de l'aide active des responsables de ces sociétés dont plusieurs sont Conseillers du Commerce Extérieur de la France. Ces entreprises forment le Comité de Patronage de la CCI France Pays-Bas :























mazars



















































UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Directeur Général
Sylvie Craenen
+31 (0)20 562 82 10
s.craenen@cfci.nl



Directeur Adjoint Chargé Commercial Florian Carquillat +31 (0)20 562 82 14 f.carquillat@cfci.nl



Responsable Appul aux Entreprises Herwin de Boer +31 (0)20 562 82 04 h.deboer@cfci.nl



Responsable Evénements et Réseau Noémie Abraini +31 (0)20 562 82 17 n.abraini@cfci.nl



Responsable
Recrutement
Sarah Haïlé-Fida
+31 (0)20 562 82 00
s.hailefida@cfci.nl



Chef de Projets Lineda Sahi +31 (0)20 562 82 15 Lsahi@cfci.nl

LA CCI EN IMAGES















FORMULAIRE D'INSCRIPTION

COTISATION (prix hors taxe)				
COMITÉ DE PATRONAGE	€	2.657		
☐ ENTREPRISE (10 employés et plus)	€	1.159		
PME (Moins de 10 employés)	€	612		
ZZP	€	387		
COORDONNÉES SOCIÉTÉ				
SOCIÉTÉ:			 	
ADRESSE:			 	
CODE POSTAL: VILLE :			 	
PAYS:			 	
TEL.: E-MAIL:			 	
SITE WEB			 	
NUMERO DE TVA (BTW NUMMER) :			 	
NOMBRE D'EMPLOYES:			 	
SECTEUR D'ACTIVITE :			 	
COORDONNEES CONTACT PRINCIPAL				
NOM + PRENOM:			 	
FONCTION:			 	
TEL.: E-MAIL:			 	
☐ J'accepte que les données du contact principal soient pub tous les membres de la CCIFPB. Vous pouvez à tout moment votre espace membre.				



COORDONNEES CONTACT 2

NOM +PRENOM:.		
FONCTION:		
TEL.:	E-N	1AIL :
		essus soient publiées dans l'annuaire en ligne et accessible à tous les membres de er et compléter ces informations dans votre espace membre.
COORDONNEES C	ONTACT 3	
NOM +PRENOM:		
FONCTION:		
TEL.:	E-M	AIL :
		ssus soient publiées dans l'annuaire en ligne et accessible à tous les oment modifier et compléter ces informations dans votre espace membre.
COORDONNEES C	ONTACT 4	
NOM +PRENOM:		
FONCTION:		
TEL.:	E-M	AIL :
		ssus soient publiées dans l'annuaire en ligne et accessible à tous les membres de er et compléter ces informations dans votre espace membre.
·		a CCI France Pays-Bas organise des tables rondes sur diverses thématiques. vouloir renseigner les informations ci-dessous.
MANAGING DIRECTOR/CE	O NOM + PRENOM:	E-MAIL :
CFO	NOM + PRENOM:	E-MAIL :
H.R DIRECTOR	NOM + PRENOM:	E-MAIL :
COMMUNICATION/ MARKETING	NOM + PRENOM:	E-MAIL :

dans votre espace membre.

La CCI France Pays-Bas se réserve le droit de publier les informations relatives à votre entreprise dans son annuaire des membres, exclusivement accessible en ligne aux membres du réseau. Vous pouvez à tout moment modifier et compléter ces informations





CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

A la réception du bulletin d'adhésion, une facture du montant de la cotisation de l'année en cours vous sera envoyée.

SOUSCRIPTION D'ADHESION

La CCI France Pays-Bas se réserve un droit de contrôle et de non-accord sur les nouvelles inscriptions ainsi que sur le type d'adhésion souscrit.

DUREE DE L'ADHESION

Une adhésion à la CCI France Pays-Bas est valable un an. Pour toute adhésion en cours d'année, la cotisation sera valable pour les 12 mois à compter de la date de signature du dossier d'adhésion.

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

- → Le règlement de la cotisation s'effectue à réception de la facture par virement bancaire
- → Les virements se font à l'ordre de : CCI France Pays-Bas. Libellé : Cotisation 2023 | + numéro de facture

BNP PARIBAS S.A. The Netherlands

BIC: BNPANL2A

IBAN: NL05 BNPA 02276549 86

RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

- → Le renouvellement de l'adhésion s'effectue annuellement par tacite reconduction, pour une période de 12 mois.
- → Les factures de renouvellement sont envoyées au mois de septembre ou de novembre.
- → La société adhérente a la possibilité de renoncer à être membre.
 Pour toute résiliation, un avis écrit doit parvenir à la CCI France Pays-Bas avant le 30 juin (pour être effectif au 1/09) ou avant le 30 octobre (pour être effectif au 01/01).
- → Toute facture est payable à 30 jours dans son intégralité. En cas de non-paiement à l'échéance, le montant dû est, de plein droit et sans mise en demeure, majoré de 10 % à titre d'indemnité forfaitaire et irréductible.
- → Pour toute résiliation intervenant en cours d'année, la cotisation de l'année reste due.

SIGNATURE:	
DATE:	
LIEU:	